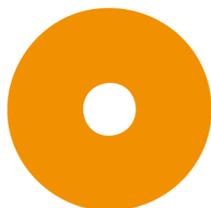




- de déchets + d'avenir



**▶ achats futés =
poubelle allégée**

→ DOSSIER DE PRESSE

**Prévention des déchets :
plus de 400 produits signalés dans
les grandes surfaces angevines**

11 janvier 2008

Sommaire

→ **Les grandes et moyennes surfaces s'associent à Angers Loire Métropole pour la réduction des déchets**

→ **Les nouvelles actions en matière de prévention des déchets pour la rentrée 2008**

Relation presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

83, rue du Mail – BP 80529 – 49105 Angers Cedex 02

Tél. : 00 33(0)2 41 05 40 33 - Fax : 00 33(0)2 41 05 39 29

LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES S'ASSOCIENT A ANGERS LOIRE METROPOLE POUR LA REDUCTION DES DECHETS

Avec déjà 5 ans de recul, l'agglomération d'Angers a diminué la quantité à traiter de 15 % et doublé la quantité de déchets recyclés, grâce à la mobilisation des Angevins.

Depuis fin 2006, Angers Loire Métropole conduit des actions communes avec les grandes surfaces commerciales de l'agglomération afin de renforcer ses actions en faveur de la réduction des déchets et de sensibilisation des angevins à l'éco-consommation.

En 2007 notamment, plusieurs animations ont été effectuées dans certains magasins par les ambassadeurs du tri et l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).

→ L'opération d'étiquetage de janvier 2008

C'est dans ce cadre que l'opération d'étiquetage sur des produits générant peu de déchets est mise en place.

Angers Loire Métropole en partenariat avec sept enseignes (Carrefour, E.Leclerc, Intermarché, Géant Casino, Système U, Caba Biocoop et Monoprix) ainsi que la CLCV ont décidé d'installer un étiquetage sur 20 produits pauvres en emballage de chaque marque enseigne (le facteur prix est pris en compte si possible).

→ Détails de l'opération d'étiquetage

L'opération commence pour toutes les enseignes **le 14 janvier 2008** et se déroulera sur une durée de 3 mois minimum (l'idéal étant de faire un bilan sur 6 mois). Afin de connaître l'impact de cet étiquetage, un premier bilan sera effectué à la mi-février sur l'évolution des ventes des 20 produits sélectionnés pour l'opération. Les comparaisons se feront à partir des chiffres de l'année précédente (semaine de l'année n-1).

Pour accompagner cette opération, plusieurs outils d'information ont été créés :

- **Une étiquette** : qui signalera les 20 produits choisis dans les rayons
- **Une affiche**
- **Un flyer**

Des animations en partenariat avec la CLCV pourront être planifiées dans les prochaines semaines pour accompagner cette opération.

Les 20 produits choisis sont essentiellement des produits de consommation courante. Plusieurs grandes catégories de famille sont concernées :

- grand conditionnement (ex : riz en grand paquet d'1 kg, goûters en grand paquet, jus de fruit en brique d'1 ou 2 L, ...)
- en vrac ou à la découpe (ex : fruits et légumes, viande, fromage, traiteur)
- en éco-recharge : savon liquide, lessive, adoucissant, produits d'entretien,...
- produits concentrés : lessive, ...
- produits éco-labellisés : produits d'entretien, lessive, PQ,...
- produits réutilisables : serviettes de tables, rasoirs, vaisselle,...
- ...

C'est donc une vingtaine de grandes et moyennes surfaces qui participent à cette opération.

Cette initiative fait partie des nombreuses actions en cours concernant la prévention des déchets engagées par Angers Loire Métropole en ce début d'année 2008.

LES NOUVELLES ACTIONS EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS POUR LA RENTREE 2008

→ Opération d'étiquetage des produits générant peu de déchets

Voir fichier précédente

→ Opération foyer témoin

Evolution des modes de vie et de consommation vers davantage de mobilité et d'achats individuels, nouvelles habitudes alimentaires, croissance démographique, etc : nous produisons chaque jour plus de déchets ménagers. La production d'ordures ménagères atteint aujourd'hui une moyenne de 360 kg par an et par habitant, soit 2 fois plus qu'il y a 40 ans !

Face à ce phénomène, Angers Loire Métropole s'est associée à l'Ademe, au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ainsi qu'à d'autres partenaires afin de susciter une prise de conscience des citoyens et de favoriser le passage à l'acte qui permettra une réduction des déchets.

Grâce à l'opération « Foyer Témoin » qui s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! », il s'agit de développer un outil complémentaire permettant de mobiliser l'opinion pour agir tout de suite et tous les jours afin de réduire les quantités de déchets générés par les citoyens.

Pour cette opération, Angers Loire Métropole a fait appel à des foyers bénévoles, engagés pendant des périodes de 3 mois à un an, et, qui auront un rôle de porte parole sur la réduction des déchets ménagers en pratiquant, au quotidien, des gestes de prévention (pesée journalière de leurs déchets, autocollant stop pub, etc.).

Dans le cadre de cette opération, Angers Loire Métropole s'engage à être le relais des foyers qui pourront ainsi faire part de leur expérience, leur engagement et les résultats des mesures.

Une trentaine de familles angevines participent à cette opération depuis le mois d'octobre, assez représentatives de la population (couples sans enfant, célibataires, retraités, couples avec enfants en bas âge ou adolescents) aussi motivées les unes que les autres.

Les 10 gestes mis en pratique :

- Choisir le bon conditionnement (choisir des produits en vrac, choisir des produits réutilisables à l'inverse de jetables, choisir des produits en eco-recharge, choisir la bonne dose, choisir des produits avec peu d'emballage, choisir des produits concentrés)
- Préférer les sacs réutilisables
- Indiquer le STOP PUB sur la boîte aux lettres
- Limiter les impressions
- Boire l'eau du robinet
- Economiser les piles
- Réutiliser ce qui peut l'être
- Fabriquer du compost
- Choisir des produits avec des labels environnement
- Gestes alternatifs (jus d'orange, couches lavables, faire ses yaourts,...)

→ Compostage domestique

30% de nos déchets ménagers sont des déchets organiques. L'objectif du compostage est de détourner de la collecte et du traitement ces déchets qui peuvent être « recyclés » à domicile pour produire soi-même son compost !

. Compostage en pavillonnaire

L'opération a été lancée en 2005. A ce jour, plus de 6 000 composteurs ont été mis à disposition sur l'ensemble de l'agglomération (soit un taux d'équipement de 12%). L'objectif est fixé à 10 000 composteurs en 2009. Angers Loire Métropole est sur la bonne voie pour atteindre son objectif ! Le composteur est mis à disposition moyennant une participation de 20 euros.

.Compostage en pied d'immeuble

Angers Loire Métropole souhaite maintenant étendre la pratique du compostage aux personnes habitant en appartement et en leur proposant de composter en pied d'immeuble. Ce projet est en cours d'élaboration avec les bailleurs et les cabinets de syndics. L'objectif est de mettre en place des sites pilote au printemps 2008. Plusieurs foyers sont déjà volontaires.

4 composteurs sont déjà en place dans le cadre d'une opération avec la Régie de quartier d'Angers sur les jardins en pied d'immeuble des quartiers de Verneau et du Grand Pigeon.

. Lombricompostage

Pour les personnes ne pouvant disposer du compostage en pied d'immeuble ou bien ayant un jardinet, Angers Loire Métropole va mettre à disposition des lombricomposteurs. Cette opération va faire l'objet d'une expérimentation en 2008. Le principe réside dans la digestion des déchets de cuisine (essentiellement épluchures de fruits et légumes) par les lombrics. Il permet d'obtenir du lombricompost et de l'engrais liquide. Le lombricomposteur est mis à disposition moyennant une participation de 20 euros. A ce jour, 5 sont déjà en fonctionnement dans le cadre de l'opération Foyer Témoin !

→ Gestion des encombrants

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets, il a été décidé d'améliorer la gestion des encombrants afin de diminuer la part résiduelle et de développer la remise en état d'objets destinés à l'abandon par leur propriétaire mais avec un potentiel de réemploi.

Dans le cadre de ce projet, une expérimentation est en cours avec la Régie de quartiers d'Angers. Elle consiste à trier les encombrants collectés dans les immeubles de 2 bailleurs sociaux.

Objectif : détourner les objets qui peuvent être recyclés (D3E, ferraille) ou réemployés (bois, meubles, jouets, ...)

Auparavant aucun tri n'était effectué et l'ensemble des encombrants partait en enfouissement.

Date de lancement : 3 juillet 2007

Durée de l'expérimentation : 1 an

LA DEMARCHE D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Elle s'est déjà concrétisée par :

- La création en 2005 d'un service prévention déchets ;
- Le développement de la collecte sélective pour parvenir à un doublement des quantités collectées à l'horizon 2010
- La distribution de 5 000 composteurs aux habitants d'ici à 2007 et la collecte des déchets dangereux (piles, peinture, néons...).

L'unité de tri mécano biologique et de méthanisation sera implantée sur Angers-Est. Les 91 000 t. annuelles de déchets ménagers non recyclés seront déposées dans un immense cylindre en rotation. À l'intérieur une série de filtres permettra d'en extraire 42 160 t. de fermentescibles. Ces derniers, composés en grande partie de déchets d'assiettes, seront valorisés par la méthanisation qui permet de produire de l'énergie, du biogaz transformé en électricité, et du compost.

Pour les déchets résiduels à traiter, Angers Loire Métropole étudie toutes les pistes au niveau technique afin de s'inscrire pleinement dans les évolutions futures. Par exemple, et à sa demande, Angers Loire métropole, à la recherche de solutions innovantes, va servir de modèle prospectif à la première étude française sur la gazéification lancée par l'ADEME (fin d'année 2006).

Au-delà, Angers Loire Métropole entend aussi agir de manière préventive avec la mise en place d'initiatives susceptibles de limiter la production des déchets à la source, et notamment des emballages, et la valorisation d'un comportement éco responsable autant pour les habitants que pour le monde économique.

En remplacement de l'usine d'incinération de La Roseaie, Angers Loire Métropole va construire pour 2010 une unité de tri mécano biologique et de méthanisation. Cette réalisation s'inscrit dans une démarche globale de réduction en amont et de traitement du gisement des déchets qui vise à stabiliser à 91 000 t la part des déchets résiduels à traiter en 2030.